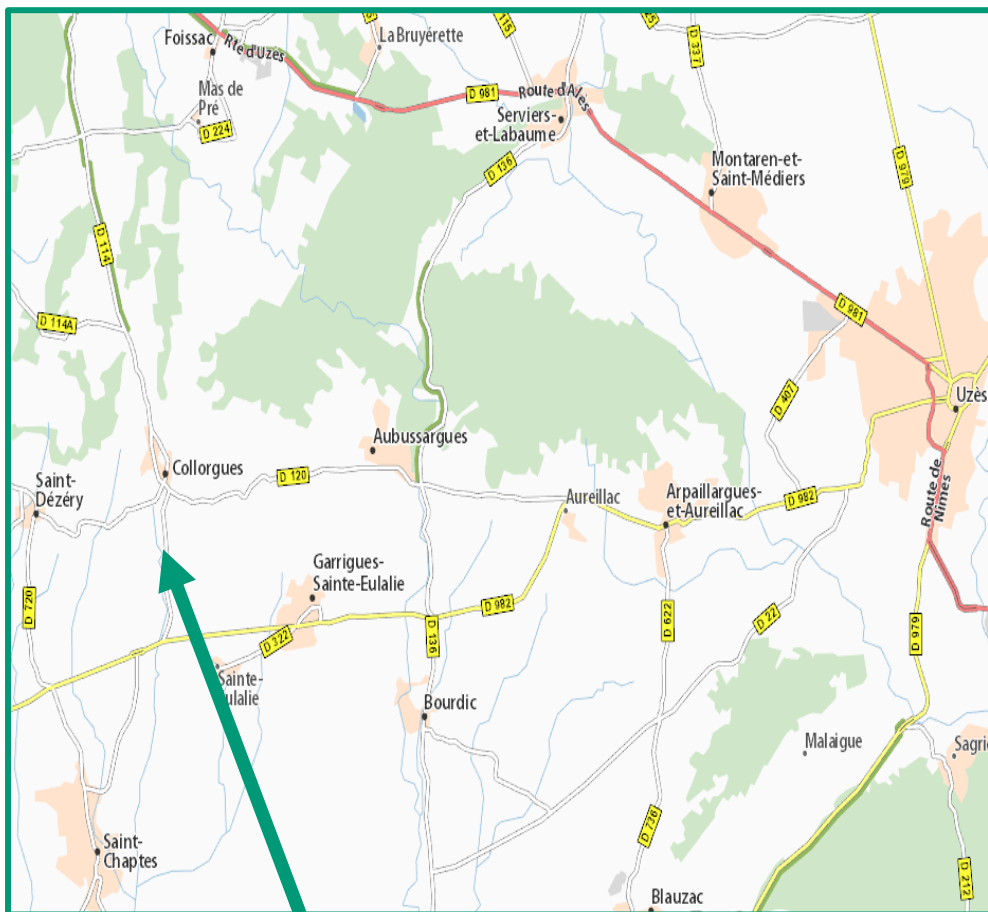


PLAN DE LOCALISATION



Déchèterie de Choudeyrague
RD 114
30190 GARRIGUES SAINTE EULALIE

ACCES A LA PLATEFORME INTERDIT AUX ENFANTS NON ACCOMPAGNES



DECHETERIE DE CHOUDEYRAGUE

☎ 06.09.58.65.75

HEURES D'OUVERTURE

du 01/04 au 30/09

lundi et vendredi : de 15h30 à 18h30

mercredi : de 09h00 à 12h00 et de 15h30 à 18h30

samedi : de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h30

du 01/10 au 31/03

lundi et vendredi : de 14h00 à 17h00

mercredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

samedi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

FERME LES JOURS FÉRIÉS



CONDITIONS D'ACCES

- La déchèterie est réservée gratuitement aux dépôts des particuliers résidant sur les communes d'Aigaliers, Aubussargues, Baron, Collorgues, Foissac, Garrigues Ste Eulalie, Moussac, St Chaptès et St Dézéry. Ces dépôts sont limités à 1m³ par semaine
- Les artisans et commerçants individuels sont acceptés sous condition
- Une carte d'accès, disponible en Mairie, vous sera délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile et exigée pour tout dépôt à la déchèterie
- L'accès est interdit aux véhicules de poids total en charge > à 3.5 tonnes
- La récupération sauvage sur la déchèterie des objets déposés est strictement interdite.



La déchèterie, un espace clos,
aménagé et gardienné

Les particuliers peuvent gratuitement y déposer en les triant :

- ✓ Des déchets encombrants
- ✓ Des déchets verts (tontes de pelouse, élagage, feuilles mortes)
- ✓ Des déchets recyclables (emballages ménagers)
- ✓ Certains déchets ménagers spéciaux

Le gardien guide les particuliers et les aide si besoin

Les différents matériaux acceptés sont symbolisés par des pictogrammes présents à proximité des bennes ou conteneurs pour un tri plus facile des utilisateurs



Certains matériaux peuvent être refusés, parmi eux généralement les médicaments, les déchets médicaux et de soins, les produits phytosanitaires, certains déchets toxiques, les déchets industriels, les cadavres d'animaux et les ordures ménagères...

Un moyen efficace pour lutter contre les dépôts sauvages.

⇒ A la déchèterie

Le tri est effectué pour orienter les matériaux vers les différentes filières de valorisation ou d'élimination (d'où l'importance de la qualité du tri par les particuliers)

⇒ Recyclage

- Avec le verre, les verriers refont des bouteilles
- Avec les journaux et les magazines, les papetiers fabriquent carton et papier
- Les métallurgistes refondent les métaux pour faire de nouvelles pièces
- Les déchets verts sont transformés en compost, utilisable dans les semis, les cultures, les jardins...
- Les gravats non souillés sont stockés en centre d'inertes ou réutilisés dans les travaux routiers
- Les huiles de moteurs sont régénérées ou valorisées (énergie notamment)

⇒ **Valorisation énergétique** des déchets incinérables, non recyclables et non compostables

⇒ **Stockage contrôle** des autres déchets



Soumise à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE, arrêté du 4 avril 1997), elle est liée à une déclaration en préfecture.